



**Commune de l'Aveyron  
Mairie de COMPREGNAC**

## **COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022 à 20h00 en Mairie de Comprégnac .**

**Présents :** Mme ALVES Mélanie, Mme GIRARD Anne, Mme MORENO Véronique,  
Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr LEPETIT Patrick, Mr TREILLET Alexis.

**Absents excusés:** Mme PEREZ-VERNHETTE Muriel donne son pouvoir à Mr LAMBRECHT Mathieu  
Mr LAFON Duncan donne son pouvoir à Mme MORENO Véronique.

**Secrétaire de séance :** Mme MORENO Véronique, adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Installation d'une borne électrique à Comprégnac et Peyre
  2. Tarif de l'eau facturation 2023 : compteurs jardins,
  3. Tarif de l'eau et de l'assainissement facturation 2023,
  4. RPQS Eau potable 2021,
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2022 : **adopté à l'unanimité**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie **tous les bénévoles** pour l'aide apportée lors de l'incendie sur la commune de Comprégnac ayant ravagé 430 hectares.  
Monsieur Treillet précise que les agriculteurs ont participé également et estime la casse matérielle à presque 3000€.

À la suite de l'incendie, il a été nécessaire de remettre en eau les châteaux d'eau de Peyre et Comprégnac. Les pompages ont été faits sur la commune de Saint Georges de Luzençon. En solidarité Mr CADAUX, Maire de Saint Georges de Luzençon, ne demandera pas d'indemnité. Restera à la charge de la commune le transport de l'eau par camion-citerne alimentaire.

Nous remercions Mr CADAUX pour son aide.

Notre commune a fonctionné à l'aide de groupes électrogènes (ENEDIS de l'Aveyron). Le temps qu'ENEDIS installe des groupes sur le réseau du hameau des Douzes, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses nous a prêté et livré un groupe électrogène afin que la dernière habitation soit alimentée en électricité.  
Nous remercions Madame GAZEL sa présidente.

#### 1. Installation d'une borne électrique à Comprégnac et Peyre.

**IRVE** (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) fait un transfert de compétence au SIEDA.

Monsieur le Maire fait la lecture des articles de réglementation en vigueur.

Programme du SIEDA : installation de bornes collectives produisant de 3 à 22 KgW

Chaque borne a un coût de 10.000 € net. Le SIEDA prend une majeure partie des frais d'installation et d'entretien. Reste à la charge de la commune de Comprégnac 1.000 € par borne + 300 € par an de frais de fonctionnement.

Il sera signé une convention pour l'occupation du domaine public.

Installation d'une borne au parking de la rivière à Peyre et une borne au parking de la pierre blanche à Comprégnac

**Délibération adoptée**

9 voix Pour, 1 voix Contre (Mr Treillet).

2. Tarif de l'eau facturation 2023 : compteurs jardins,

Pour les compteurs de jardins, la révision du règlement de 2003 est en cours.

Il s'avère que les compteurs de jardin ne sont pas définis précisément dans le règlement de 2003 et que leur légalité pourrait être remise en cause. En attendant le nouveau règlement, il est décidé d'aligner la tarification du prix au mètre cube de l'eau des compteurs de jardin sur celle des compteurs standards.

Après concertation il est donc proposé :

Tarif du compteur de jardin : part fixe : 30 €/an / Tarif du m<sup>3</sup> d'eau : 1€30

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

3. Tarif de l'eau et de l'assainissement facturation 2023

Compteur principal :

Assainissement : en raison des travaux conséquents qui seront réalisés sur les STEP pour leur entretien (voir §4) ; il a été décidé d'augmenter l'abonnement (part fixe) pour l'assainissement :

- Part fixe par compteur d'eau sera de 120 € / an (100 € /an pour facturation 2021)
- Prix du mètre cube consommé sera à 2 € le m<sup>3</sup> (non modifié / à la facturation 2021)

Eau potable : en raison des travaux d'entretien prévus sur les châteaux d'eau, il a été décidé d'augmenter l'abonnement (part fixe) pour l'eau potable :

- Part fixe par compteur d'eau sera de 90 € / an (85 € /an pour facturation 2021)
- Jusqu'à 150 m<sup>3</sup> : 1,30 € le m<sup>3</sup> (non modifié / à la facturation 2021)
- A partir de 151 m<sup>3</sup> : 1,70 € le m<sup>3</sup> (non modifié / à la facturation 2021)

Pas de modification pour le tarif compteur secondaire et agricole.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Entrée en vigueur des prix au 1<sup>er</sup> juillet 2023

4. RPQS Eau potable 2021

Rapport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice

Grace aux différents compteurs on connaît la production et la facturation de l'eau donc on peut quantifier les pertes.

De ce fait le ratio pour Comprégnac est convenable alors que pour Peyre les relevés montrent qu'il y a probablement une fuite de plus en plus importante à Peyre (datant de 2020 vraisemblablement).

La fermeture d'une vanne par les employés municipaux et Mr Mora (mai 2022) aurait atténué la fuite.

Aveyron Ingénierie propose un procédé pour isoler la fuite sur la base de nos indications et des plans de canalisations. Les réseaux datent de 1975 (donc vieillissant).

Quelques chiffres de la consommation à Peyre :

de 2015 à 2020 production annuelle d'environ 8.000 m<sup>3</sup>

En 2021 : 13.000 m<sup>3</sup>

Pour les 6 premiers mois de 2022 : environ 8.800 m<sup>3</sup>

Au parking de la rivière à Peyre l'installation des robinets a été modifiée pour éviter la fraude des camping-caristes.

A partir d'avril 2022, avec le contrat d'entretien que nous avons établi avec la SAUR, nous aurons des informations plus précises sur nos STEP (quantités de boues par exemple).

Mme GIRARD demande si l'ARS fait une analyse de l'eau en sortie des STEP. La réponse est non.

Le changement de 7 compresseurs des STEP doit être fait en juillet (4 pour Comprégnac et 3 pour Peyre) Techniquement les STEP ont été installées pour 150 EH (équivalents habitants) à Comprégnac et 110 EH à Peyre.

Il ressort qu'il y a une durée de vie anormale pour les compresseurs pouvant venir d'un mauvais entretien dans le passé.

Coût de la réparation = 4 compresseurs à 875 € HT, 1 compresseur à 692 € HT et pompe à air à 650€ HT = 4842 € HT.

La STEP de Comprégnac va à nouveau être vidangée pour une valeur de 4.600 €.

La réalisation des RPQS est un passage obligé pour prétendre à des subventions de la part de l'Agence de l'eau Adour Garonne (hors entretien).

#### Questions et informations diverses

- Les tracés des chemins des empreintes de dinosaures ont été faits mercredi 22 juin. Il y a eu la participation d'une dizaine de personnes. Deux parcours ont été balisés au départ du champ communal à Comprégnac. Les empreintes se situent au milieu du chemin vieux où un panneau explicatif a été installé. Un panneau d'accueil sur le totem du parc situé sur le parking du champ communal sera prochainement mis en place avec : les différents sentiers cartographiés (+QR codes associés), les points remarquables, ... Une subvention sera demandée à la Communauté de Communes de Millau ainsi qu'au Département pour améliorer le balisage.

- La tête de la machine à chlore n'est toujours pas arrivée pour le château d'eau de Peyre. La lampe à U.V ne sera pas supprimée tant que la pompe ne sera pas mise en fonctionnement. Un bâton de chlore est également utilisé en attendant. *(A savoir que la tête a été installée le 01 Juillet)*

- Participation de Mmes GIRARD et MORENO à la réunion voirie et mobilité à la Communauté de Communes de Millau. Il en ressort que le projet demandé de la passerelle de Peyre est à nouveau classé. Le transport à la demande (TAD) propose un réseau de transport à bas prix à la demande pour les habitants de la ComCom. Ce système fonctionne moins bien depuis la pandémie mais il va être étendu et devrait bientôt fonctionner toute la semaine. A noter qu'il prend les enfants seuls à partir de 6 ans.

Le réseau Pouce est un échec.

Les gens peuvent prendre les bus scolaires en achetant des tickets dans le bus rouge de Millau à une seule condition : les places sont réservées en priorité aux élèves.

- Mme GIRARD demande s'il n'est pas possible de mettre un fissuromètre pour contrôler l'évolution des lézardes sur la façade de l'église de Comprégnac.

- Mme JUVES et Mr CHARLES de la Communauté de Communes sont venus en Mairie pour nous proposer d'organiser une journée sur le thème de l'écologie (extension de l'initiative de ramassage de déchets sur les berges du bord de Tarn). Le projet doit être porté par la Mairie avec l'aide d'associations. L'opération est subventionnée par la communauté de communes.

Exemple : il vient d'être fait dans une commune la visite d'une chèvrerie sur le Larzac.

Nous invitons les habitants de la commune à proposer leurs idées sur l'adresse mail citoyen : [citoyens.compregnac@orange.fr](mailto:citoyens.compregnac@orange.fr)

- Commission communication : il faudrait voir si on ne peut pas avoir un listing d'adresses mail pour faciliter et accélérer la communication. Durant l'incendie du 17 juin, les diffusions d'informations auraient été plus uniformes et rapides. Il faut se renseigner auprès du SMICA pour le stockage légal de données personnelles.

- Il faudrait mettre sur le site de la Maire de Comprégnac le jour et l'heure des conseils municipaux.

- Achat de compteurs d'eau en attente de réponse de Monsieur FAUCHER pour équiper tous les points communaux en accès libre

- Le curage des châteaux d'eau sera fait à la rentrée de septembre. Une information sera faite aux habitants concernés avant les travaux.

- Pour signaler toute pollution ou atteinte aux cours d'eau/ sources, il faut appeler un représentant de la police de l'eau : n° de téléphone 05.65.87.07.31. Une brochure explicative distribuée par le syndicat Tarn amont est disponible en Mairie sur la biodiversité et les cyanobactéries suite à la conférence du mardi 28 juin à la salle des fêtes de Comprégnac.

- Il faudrait installer une poubelle au champ communal de Comprégnac pour les gens faisant une halte sur les tables. *(fait le 04 Juillet)*

- Nous n'avons pas fait cette année de fleurissement volontairement. Il est cherché la solution de plantes demandant peu d'arrosages. La commission des fleurissements des villages nous avait fait remonter l'information l'an passé.

- M. Treillet indique qu'il faudrait élargir l'élargage des chemins communaux (en largeur et en hauteur) pour faciliter le passage des engins agricoles. Il fait remarquer que la barrière des Pyramides a été déplacée et que le passage est donc plus étroit, il pense ne pas pouvoir faire passer sa moissonneuse.

- Un muret dans la Calade de Peyre est tombé à la suite des fortes pluies du début de semaine. Une mise en sécurité du chemin a été faite avant que le propriétaire ne fasse les travaux.

- Le portique de réglementation de hauteur sur le parking du rocher à Peyre a été légèrement vandalisé.

- Il est prévu qu'une réunion soit organisée par la préfecture pour réaliser un retour d'expérience de l'incendie du 17 juin.

La séance est levée à 22h05